

Jean-Christophe LAGARDE

Président du groupe UDI, Agir et Indépendants

Président de l'UDI

Député de Drancy-Bobigny-Le Bourget

Paris, le 5 mai 2020

M. Jean-Michel BLANQUER
Ministre de l'Éducation nationale et de la Jeunesse
110 rue de Grenelle
75357 Paris SP 07

Nos réf. : 20200502/TR

Monsieur le Ministre,

Je tiens, par la présente, à attirer votre attention sur la situation des candidats admissibles aux concours internes du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.

En effet, la crise sanitaire qui frappe notre pays a eu d'importantes répercussions sur les conditions d'examen qui ont vu leurs modalités modifiées afin de s'adapter à ces circonstances exceptionnelles.

Pour autant, les formalités d'admission entre les candidats aux concours externes et internes font l'objet d'une différenciation remettant en cause l'égalité de traitement entre les candidats.

De cette façon, pour les candidats à la plupart des concours externes seule l'admissibilité à l'épreuve écrite leur permettra d'obtenir le statut de fonctionnaire-stagiaire et de connaître ensuite leur affectation pour la rentrée de septembre 2020. Ces derniers, qui devraient passer l'épreuve orale au printemps 2021, auront le temps de préparer les programmes scolaires et d'organiser leur rentrée.

À l'inverse, les candidats aux concours internes devront, après avoir passé les épreuves écrites, se soumettre aux épreuves orales qui se tiendront vraisemblablement en septembre ou en octobre prochain.

À l'évidence, cette inégalité de traitement pose un double problème, à savoir, d'une part, l'impossibilité pour ces derniers de préparer convenablement les programmes scolaires et la rentrée, puisqu'ils seront concentrés sur la préparation des épreuves orales et, d'autre part, une nomination en cours d'année qui risque de perturber les élèves, dont le quotidien devrait déjà être affecté par les règles sanitaires qui seront mises en œuvre.

Cette différence laisse à penser que le traitement dont bénéficient les candidats aux concours externes a été mis en place pour pourvoir aux besoins en personnel, tandis que les candidats aux concours internes, dont beaucoup exercent déjà le métier, peuvent attendre.

De même, il paraît anormal que ces derniers soient évalués à l'oral alors que les candidats aux concours externes qui n'ont, eux, jamais exercé ne le seront qu'au printemps prochain et selon des modalités encore inconnues.

Aussi, je vous saurais gré de bien vouloir prendre toutes les mesures que vous jugerez opportunes pour que tous les candidats aux concours du second degré soient reçus selon les mêmes formalités d'admission et qu'ils bénéficient des mêmes conditions pour préparer la rentrée.

Tout en restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.



Jean-Christophe LAGARDE



Monsieur Jean-Michel BLANQUER
Ministre de l'Éducation nationale
110, rue de Grenelle
75007 Paris

Paris, le 14 mai 2020

Monsieur le Ministre,

SONIA DE LA PROVOTE

Nous souhaitons attirer votre attention sur la situation des candidats admissibles aux concours internes de recrutement des professeurs de l'Éducation nationale de la session 2020.

SENATRICE DU CALVADOS

En raison du contexte épidémique, les épreuves orales pour les candidats aux concours internes ont été décalées en septembre. Cette situation crée une vraie rupture d'égalité entre les candidats aux concours de l'Éducation nationale.

*MEMBRE DE LA COMMISSION
DE LA CULTURE, DE
L'ÉDUCATION ET DE LA
COMMUNICATION*

En effet, contrairement aux candidats en interne, les candidats du concours externe seront admis après des épreuves écrites organisées en juin et auront un oral de titularisation l'année prochaine, une fois stagiaire. Il ne semble donc pas logique que les candidats du concours interne, qui sont déjà enseignants contractuels, soient désavantagés face aux admis du concours externe.

*MEMBRE DE LA DELEGATION
AUX COLLECTIVITES
TERRITORIALES ET A LA
DECENTRALISATION*

Ce report suscite de profondes inquiétudes dans les rangs des enseignants admissibles. Leurs affectations pour la rentrée de 2020 semblent compromises et les enseignants qui se retrouvent sans aucun contrat en cette fin d'année scolaire ne savent pas s'ils pourront trouver un poste.

Organiser les épreuves orales en septembre amène également une charge de travail supplémentaire pour ces candidats qui devront préparer l'ancien programme du concours et le nouveau programme sur la base duquel il faut préparer l'ensemble des cours pour la rentrée.

Durant la crise épidémique du Covid-19, les enseignants sont énormément investis pour assurer une continuité pédagogique à leurs élèves, ils ne comprennent pas pourquoi une telle disparité de traitement entre candidats aux concours de l'Éducation nationale intervient dans ce contexte difficile.

En définitive, il nous apparaît nécessaire de garantir l'égalité de traitement entre tous les candidats aux concours d'enseignement de l'Éducation nationale

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à notre requête et vous prions de croire, Monsieur le Ministre, à l'assurance de notre considération distinguée.



Sonia de La Provôté

Sénatrice du Calvados

Liste des cosignataires :

Annick BILLON, Sénatrice de Vendée
Philippe BONNECARRERE, Sénateur du Tarn
Michel CANEVET, Sénateur du Finistère
Vincent DELAHAYE, Sénateur de l'Essonne
Bernard DELCROS, Sénateur du Cantal
Yves DETRAIGNE, Sénateur de la Marne
Nassimah DINDAR, Sénatrice de la Réunion
Françoise FERAT, Sénatrice de la Marne
Françoise GATEL, Sénatrice d'Ille-et-Vilaine
Jocelyne GUIDEZ, Sénatrice de l'Essonne
Olivier HENNO, Sénateur du Nord
Loïc HERVE, Sénateur de Haute-Savoie
Jean-Marie JANSSENS, Sénateur du Loir-et-Cher
Sophie JOISSAINS, Sénatrice des Bouches-du-Rhône
Claude KERN, Sénateur du Bas-Rhin
Laurent LAFON, Sénateur du Val-de-Marne
Michel LAUGIER, Sénateur des Yvelines
Nuihau LAUREY, Sénateur de la Polynésie française
Jacques LE NAY, Sénateur du Morbihan
Valérie LETARD, Sénatrice du Nord
Anne-Catherine LOISIER, Sénatrice de la Côte-d'Or
Jean-François LONGEOT, Sénateur du Doubs
Pierre LOUAULT, Sénateur d'Indre-et-Loire

Jean-Claude LUCHE, Sénateur de l'Aveyron
Pascal MARTIN, Sénateur de la Seine-Maritime
Hervé MAUREY, Sénateur de l'Eure
Pierre MEDEVIELLE, Sénateur de la Haute-Garonne
Jean-Marie MIZZON, Sénateur de la Moselle
Jean-Pierre MOGA, Sénateur du Lot-et-Garonne
Evelyne PERROT, Sénatrice de l'Aube
Jean-Paul PRINCE, Sénateur de Loir-et-Cher
Denise SAINT-PE, Sénatrice des Pyrénées-Atlantiques
Nadia SOLLOGOUB, Sénatrice de la Nièvre
Lana TETUANUI, Sénatrice de la Polynésie française
Jean-Marie VANLERENBERGHE, Sénateur du Pas-de-Calais
Dominique VERIEN, Sénatrice de l'Yonne
Sylvie VERMEILLET, Sénatrice du Jura
Michèle VUILLIEN, Sénatrice du Rhône



Monsieur Jean-Michel BLANQUER
110 rue de Grenelle
75357 PARIS SP 07

Strasbourg, le 11 mai 2020

CLAUDE KERN

SÉNATEUR DU BAS-
RHIN

*MEMBRE DE LA
COMMISSION DE LA
CULTURE, DE
L'ÉDUCATION ET DE LA
COMMUNICATION*

*MEMBRE DE LA
COMMISSION DES
AFFAIRES
EUROPÉENNES*

Monsieur le Ministre,

Mon attention a été retenue par la situation des candidats admissibles aux concours internes de l'Éducation Nationale.

Alors que de nombreux candidats devaient se présenter aux épreuves d'admission au mois de mars dernier, ces dernières ont dû être reportées en raison du confinement.

Aujourd'hui, à juste titre, ces candidats relèvent que le nouveau calendrier arrêté risque d'être préjudiciable aux élèves. En effet, ces derniers seraient doublement pénalisés : à la fois par la rupture liée au confinement, mais également par le fait que leurs enseignants doivent faire un choix entre préparer leur concours ou les nouveaux programmes.

En outre, le calendrier arrêté sera préjudiciable aux candidats eux-mêmes, puisqu'ils ne disposeront ni du temps nécessaire pour préparer leur concours, ni des meilleures conditions (fermeture des bibliothèques universitaires).

Dès lors, et afin de garantir une certaine équité pour les élèves et les candidats aux concours internes par rapport aux sessions précédentes, il conviendrait soit de décaler à une période ultérieure ce concours d'admissibilité, soit de déclarer admis les candidats admissibles.

Dans l'attente de votre bienveillante attention, je vous prie de croire Monsieur le Ministre, à l'assurance de ma très haute considération.

Claude KERN